



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

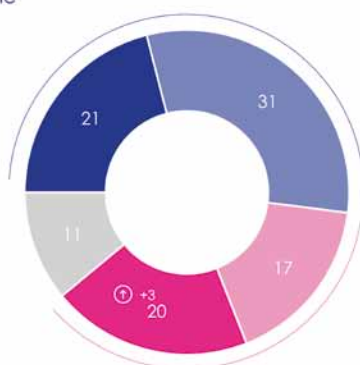
NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

LES FRANÇAIS TOUJOURS FAVORABLES AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

Favorable au droit de vote des étrangers non-membres de l'Union européenne pour les élections municipales et européennes : 52

⬇️ -10

■ Très favorable
■ Assez favorable
■ Assez opposé(e)
■ Très opposé(e)
■ Ne se prononce pas



Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en France ?

Opposé(e) : 37

La *Lettre de la citoyenneté* n'avait pas fait réaliser de sondage sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales et européennes depuis 2020. Les résultats du sondage réalisé par Harris Interactive début 2026 confirment ce que nous savions déjà, les Français sont favorables à l'égalité des droits politiques des étrangers, qu'ils soient européens ou non. Certes les résultats sont en recul par rapport à 2020 mais, dans le contexte de

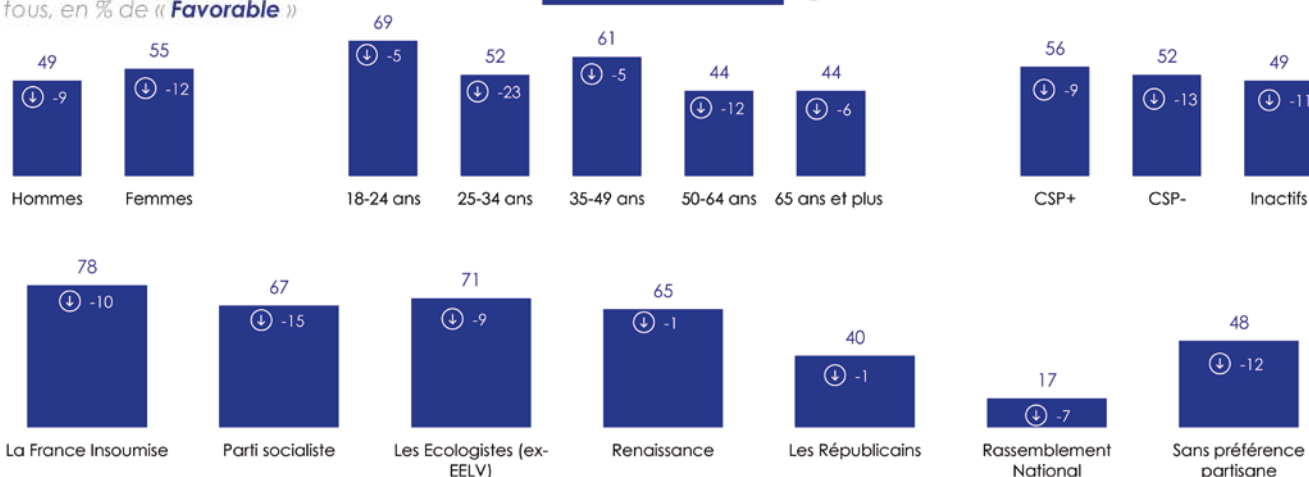
ces dernières années où l'extrême droite et les médias du groupe Bolloré ont fait des migrants la cause des difficultés de notre pays, nous nous attendions à pire. Depuis 2006, c'est la douzième fois consécutive (voir la courbe page 4) que les réponses à la même question vont dans le même sens et que les plus jeunes et les sympathisants de gauche sont les plus favorables à cette évolution démocratique.

(suite page 4)

Base : A tous, en % de « Favorable »

Favorables : 52%

⬇️ Évolutions par rapport à 2020



Arménie

Durant les neuf premiers mois de l'année 2025, 17 180 personnes ont reçu la nationalité arménienne, une augmentation de 15,5 % par rapport à la même période de 2024. Sur les 22 000 personnes ramenées de force du Haut-Karabakh, 10 064 dont 7 191 mineurs ont reçu la nationalité arménienne.

Australie

Le 30 octobre, l'État du Victoria, dont la capitale est Melbourne, a signé un traité avec les peuples autochtones en vue de créer un conseil consultatif dans l'État. Rappelons qu'un projet de conseil consultatif « *the voice* », qui aurait représenté les Aborigènes auprès du Parlement national, a été rejeté lors d'un référendum par 60,5 % des voix le 14 octobre 2023 (voir la *Lettre* n° 176). Ce projet avait divisé la population aborigène dont certains membres souhaitaient un statut représentatif et non consultatif. Les Aborigènes sont peu nombreux dans l'État de Victoria, moins de 1 % de la population.

Il a dit

Sandro Cattacin, professeur de sociologie à l'université de Genève « Le lien entre le délit constaté à Vernier et les étrangers n'est pas établi. En général, les fraudes électorales constatées en Suisse n'ont aucun lien avec les migrants. [...] Les étrangers sont un sujet politique inépuisable [...]. Le vote est un apprentissage des institutions locales et sa fonction n'est pas très différente de celle qu'on observait en introduisant le droit de vote à 16 ans, c'est un signe de confiance entre le migrant et la communauté, le migrant est accueilli et non repoussé, c'est un sas intermédiaire qui simplifie ensuite la naturalisation. L'existence de ce droit, qu'il soit utilisé ou non, rend fier. [...] L'introduction du droit de vote des femmes en Suisse doit beaucoup à la mobilisation des naturalisées d'origine italienne, française ou espagnole qui n'en revenaient pas de ne pas avoir le droit de vote en Suisse. »
Tribune de Genève, 03/12/2025

Canada

Soraya Martinez Ferrada, née au Chili en 1972 et arrivée au Canada à l'âge de 8 ans, a été élue maire de Montréal le 2 novembre. Elle avait été ministre du Tourisme de l'ancien Premier ministre Justin Trudeau et rejoint d'autres maires issus de la diversité, à Toronto et Vancouver. La loi sur les « Canadiens perdus », personnes nées à l'étranger de parents canadiens et qui ne pouvaient avant cette loi obtenir la nationalité canadienne, a été adoptée le 19 novembre par le Sénat. Elle est entrée en vigueur le 15 décembre.

Chili

Comme il était prévisible après les résultats du premier tour, José Antonio Kast, un candidat d'extrême droite nostalgique de Pinochet, a remporté le 14 décembre le second tour de l'élection présidentielle. Nous avons rappelé dans le numéro précédent de la *Lettre* que les étrangers qui avaient cinq ans de résidence dans le pays, au nombre de 880 000, avaient pu participer à cette élection. Pour les commentateurs locaux, les nombreux migrants vénézuéliens qui ont fui le régime de Nicolas Maduro ont certainement voté pour le candidat élu. La gauche s'était opposée en septembre à une proposition de loi de la droite voulant rendre obligatoire le vote des étrangers comme il l'est pour les Chiliens.

États-Unis

Après avoir gagné la primaire démocrate, Zohran Mamdani a été élu maire de New York le 4 novembre. Né en 1991 en Ouganda de parents indiens musulmans, arrivé avec eux à l'âge de 7 ans à New York et naturalisé en 2018, Zohran Mamdani, membre des socialistes démocrates, a été conseiller municipal de la ville depuis 2021, représentant du quartier d'Astoria dans le Queens. Le nouveau maire, qui a fait sa campagne en plusieurs langues, est arrivé en tête dans tous les quartiers et a obtenu plus d'un million de voix sur deux millions de votants. C'est la participation électorale la plus importante depuis un demi-siècle dans une ville où l'abstention est forte chez les cinq millions d'inscrits, pour huit millions et demi d'habitants pouvant voter. Début février, la Cour suprême n'a toujours pas rendu sa décision sur la remise en cause du droit du sol, 14^e amendement

de la Constitution, par le président Donald Trump qui continue d'expulser des migrants et a officialisé le 11 décembre sa « Trump gold card » à un million de dollars permettant d'entrer et de travailler aux États-Unis.

Le 4 novembre, les Californiens ont approuvé, avec 64 % de votes favorables pour une participation de 44 %, le redécoupage de la carte électorale permettant aux démocrates de gagner cinq sièges à la Chambre des représentants. Dans la course aux redécoupages électoraux entre républicains et démocrates, qui concerne une douzaine d'États, la Californie se distingue par ce vote populaire ; ailleurs c'est le gouverneur de l'État qui décide. La procédure constitutionnelle réserve en principe le redécoupage, tous les dix ans après les recensements nationaux, à une commission bipartite indépendante, ce n'est manifestement plus le cas.

France

En décembre, deux propositions de loi constitutionnelle pour le droit de vote des étrangers ont été déposées au bureau de l'Assemblée nationale, la première par Danièle Obono pour le droit de vote aux élections locales, signée par tous les députés insoumis, la seconde par la députée écologiste Léa Balage El Mariky pour le droit de vote aux élections municipales. En juin, Soumya Bourouaha, députée du groupe de la gauche démocrate et républicaine avait déposé également une proposition de loi pour le droit de vote aux élections municipales des étrangers extra-européens. Danièle Obono a écrit à tous les députés pour les inviter à cosigner sa proposition de loi considérée comme transpartisane. Lors de sa réunion mensuelle de décembre en visioconférence, le collectif J'y suis j'y vote s'est félicité qu'avant les prochaines élections municipales des propositions de loi viennent rappeler l'anomalie démocratique qui ne permet pas, une nouvelle fois, aux étrangers non membres d'un État de l'Union européenne de participer à un scrutin qui les concerne autant que les autres résidents de leur commune. Le collectif, inquiet de l'incompréhension que peut créer le doublon, a proposé une réunion aux quatre groupes parlementaires de gauche dans l'objectif de trouver le moyen d'une action commune pour faire progresser ce dossier, consensuel entre eux, du droit de vote des étrangers.

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 1500 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; a participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd.

Dans son numéro de novembre, le *Courrier des maires et des élus locaux* dresse, à partir des données de l'INSEE et de la recherche empirique du projet « repère » de l'université de Toulouse, un portrait-robot des électeurs européens qui se sont rendus aux urnes depuis qu'ils ont le droit de participer aux élections municipales. Le niveau de participation s'élève avec le niveau de diplôme et l'ancienneté du séjour en France. Les Belges et les Néerlandais, qui y prennent part à près de 50 %, connaissent ou ont connu dans leur pays d'origine le principe du vote obligatoire. À l'autre extrême, les Bulgares, avec 5 % de participation, ont rejoint l'Union européenne plus récemment et viennent d'un pays où l'abstention est importante. Un article revient sur l'impossibilité récente de voter des Britanniques : « *Brexit is brexit* ». Un autre article évoque la proposition de loi de Sacha Houlié en 2022 d'étendre le droit de vote communal à tous les étrangers (voir la *Lettre*, numéros 171 et 172) ; et le sénateur communiste Pierre Ouzoulis de conclure : « Pour faire vivre la commune, base de la vie démocratique, il faut permettre à tous de s'exprimer. »

Italie

Depuis une loi de 1972, le droit du sang régit la nationalité. Mais une autre loi de mai 2025 limite ce droit automatique pour les descendants nés à l'étranger et concerne notamment les Italiens résidant en Amérique du sud : pour les enfants, une déclaration est exigée dans l'année qui suit la naissance ; pour les petits-enfants, la preuve que les grands-parents sont nés en Italie et qu'ils n'ont pas renoncé à leur nationalité doit être apportée. De plus, le gouvernement a décidé de rejeter la demande d'exemption des frais d'acquisition de la nationalité pour les mineurs nés après la loi de 2025, décision contestée et qui devrait être tranchée en 2026.

Après avoir recueilli les 500 000 signatures nécessaires, un référendum d'initiative populaire d'origine associative et portant sur plusieurs questions sociales a eu lieu les 8 et 9 juin. Une des questions concernait la diminution de la durée de présence dans le pays avant qu'un résident non européen puisse faire une demande de naturalisation, cinq ans au lieu des dix ans actuels, alors que pour les ressortissants de l'Union européenne quatre ans suffisent. Boycotté par le gouvernement de Giorgia Meloni et les partis de droite, le référendum n'a obtenu

qu'une participation de 30 % pour un quorum de validité exigé de 50 %. Les votants étaient favorables à 65 % à la réduction du délai de résidence nécessaire pour les non-Européens.

Kazakhstan

Le pays a retiré la nationalité kazakhe aux réfugiés afghans qui, ayant perdu leur nationalité d'origine, deviennent apatrides.

Pays-Bas

Les législatives du 29 octobre ont vu la victoire surprise du parti de centre droit D66 qui, en partie grâce au vote des 90 000 expatriés, obtient un peu plus de suffrages et le même nombre de députés que le Parti de la liberté, d'extrême droite (PVV), qui était favori. Parmi les 150 nouveaux députés du Parlement, Pierre-Yves Lambert dénombre 23 représentants de la diversité : 7 d'ascendance marocaine, 6 d'ascendance africaine, 6 d'ascendance turque, 2 d'ascendance sri-lankaise, 1 d'ascendance surinamaïse et 1 d'ascendance iranienne.

Portugal

Le nouveau gouvernement de droite et d'extrême droite a pris en octobre plusieurs mesures pour durcir l'accès à la nationalité : fin du droit du sol et du programme de naturalisation pour les juifs séfarades ; allongement de la durée de résidence qui passe de cinq à dix ans pour les citoyens de pays non lusophones, la durée restant à cinq ans pour ceux de pays lusophones ; connaissance de la langue portugaise ; tests de culture et d'histoire ; pour les enfants nés au Portugal de parents étrangers, ces derniers doivent résider légalement depuis au moins cinq ans dans le pays avant la naissance de l'enfant...

Royaume-Uni

Le gouvernement travailliste allonge de cinq à dix ans la durée de résidence nécessaire pour obtenir la nationalité. Avec près de 200 000 nouvelles acquisitions de nationalité en 2023, c'est un record vieux de vingt ans qui a été battu. Le départ des étrangers européens – 3,4 millions encore présents en 2025 – après le Brexit est remplacé par l'arrivée de migrants non européens venant d'Inde, du Nigéria et du Pakistan principalement, au total 6 millions d'étrangers, 9 % de la population.

Suède

Née en Suède de parents kurdes – père irakien et mère iranienne – la députée Lawen Redar a été nommée le 24 septembre porte-parole du Parti social-démocrate

sur l'intégration. Elle plaide comme son parti pour une politique migratoire stricte et des conditions d'intégration rigoureuses dont une connaissance obligatoire de la langue. L'immigration extra-européenne est passée de 200 000 personnes en 1990 à 1,2 million en 2025, soit 12 % de la population.

Suisse

Dans le canton de Vaud, après l'initiative associative « agissons », la deuxième tentative d'élargir au canton le droit de vote des étrangers, qui existe au niveau municipal depuis 2000, a échoué : le 30 novembre, 63,6 % des participants à la votation – 42,3 % des inscrits – ont répondu négativement à la proposition. Le « oui » l'a emporté de justesse dans le chef-lieu du canton, Lausanne, et dans une petite commune de 500 habitants, Romainmôtier. À la première votation sur le sujet, en 2003, 69 % des participants avaient voté négativement. Dans une autre votation du 30 novembre, les participants ont approuvé à 63,9 % une modification constitutionnelle permettant aux 25 000 Vaudois expatriés de participer à l'élection du Conseil des États (chambre des représentants des 26 cantons) comme ils le font déjà pour le Conseil national.

Vernier est la deuxième commune du canton de Genève pour son nombre d'habitants, 30 000 dont 14 000 étrangers, principalement portugais et italiens. L'élection municipale du 23 mars a été annulée pour suspicion de fraude. Un député de l'Union démocratique du centre (UDC) a mis en cause le vote par correspondance et parlé d'un « vote ethnique ». L'UDC en profite pour lancer une initiative visant une votation pour supprimer le droit de vote des étrangers au niveau communal. Les réactions ont été nombreuses (voir celle d'un professeur d'université dans « Il a dit »). Dans le canton, la participation aux dernières élections municipales a été de 40 % pour les Suisses et de 26 % pour les étrangers : 35 % pour les Allemands et les Français, 15 % pour les Portugais. Une seconde élection a eu lieu à Vernier le 30 novembre et a été validée.

Abonnements

L'augmentation des frais d'impression et d'expédition de la *Lettre* nous amène à ajuster le tarif des abonnements annuels. À partir du 1^{er} janvier 2026, l'abonnement ordinaire est de 35 euros et l'abonnement de soutien de 60 euros. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre fidélité.

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

(suite de la page 1)

La commission des lois adopte le droit de vote des étrangers

Ces résultats interviennent au moment où, le 4 février à l'Assemblée nationale, la commission des lois débattait et adoptait la proposition de loi constitutionnelle sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales présentée par la députée écologiste Léa Balage El Mariky. Si tous les groupes de gauche ont approuvé le texte et ceux de droite et d'extrême droite s'y sont opposés, il est étonnant que les groupes centriste et macroniste aient également voté contre la proposition, manifestement ils ne semblent pas en phase sur le sujet avec leurs sympathisants. L'extrême droite est vent debout : Reconquête lance une pétition contre ; CNews et l'institut CSA (racheté ces dernières années par le groupe Bolloré) font un sondage qui donne 71 % d'opposés au droit de vote des étrangers !

Pour les élections locales aussi

Rappelons que quatre autres sondages réalisés ces dernières années (voir la courbe en bas de page) montraient que les Français étaient favorables au droit de vote des

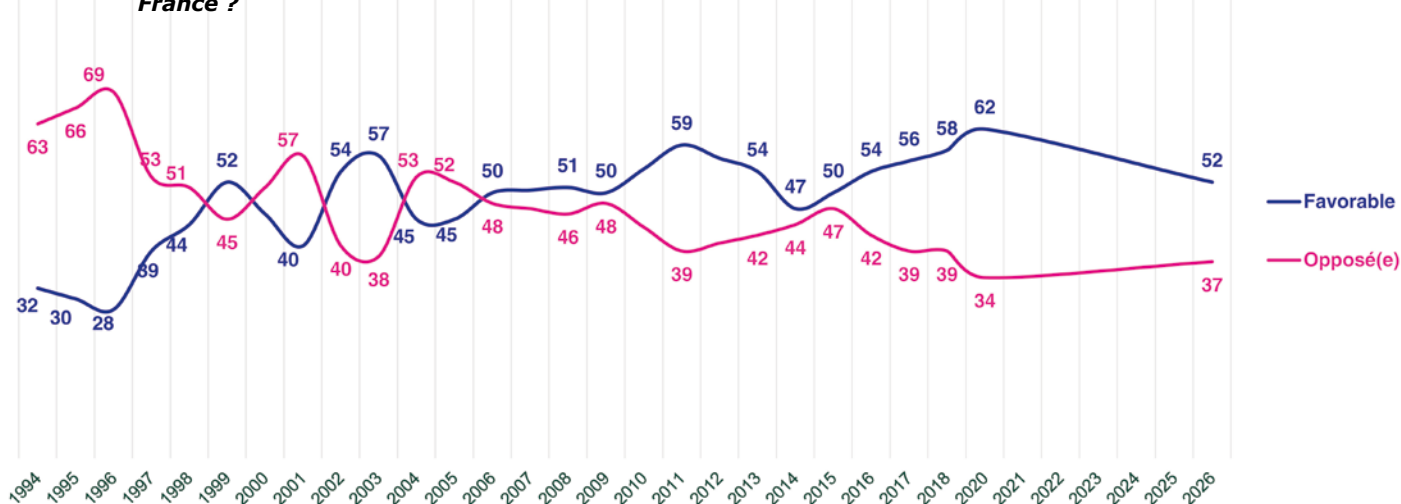
étrangers à toutes les élections locales, municipales, départementales et régionales.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur les sondages et sur le débat qui doit se tenir à l'Assemblée nationale le 12 février.

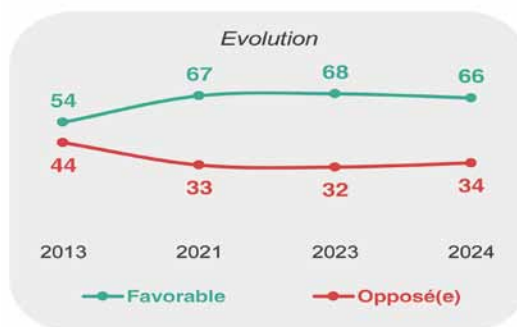
Le sondage a été réalisé entre le 15 janvier et le 4 février par l'institut Toluna Harris Interactive sous la responsabilité de Jean-Daniel Lévy, directeur délégué, et de Jean-Philippe Dubrulle, auprès d'un échantillon de 1 030 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatives de la population : méthode des quotas et redressement appliqués aux variables âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, région et taille de l'agglomération.

Le soutien financier de l'institut Tribune socialiste, de la Ligue des droits de l'homme, d'autres associations et de membres du collectif J'y suis j'y vote ainsi que d'abonnés de la *Lettre de la citoyenneté* a permis la réalisation du sondage et la diffusion de ses résultats.

Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en France ?



Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est à dire municipales, départementales et régionales ?



Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

35 euros ☐

60 euros ☐